

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez                   Mme Suzanne Guilbault  
                  Mme Michelle Payette                   M. Nyx Pilon  
                  M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Philippe St-Jacques.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2023-RAG-6642

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 6.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement visant à encadrer l'usage établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
- 6.2 Résolution afin d'utiliser le surplus accumulé affecté à l'urbanisme pour les frais reliés à la refonte des règlements du nouveau schéma d'aménagement.
- 6.3 Composition du comité de démolition.
- 6.4 Internet

Adoptée.

2023-RAG-6643

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2023**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023 tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6644

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 29 663.22 \$ et la liste des comptes payés au montant de 21 237.11 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 23 février 2023 au montant de 34 269.61 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 23 février 2023**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 681 005.05 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 012.51 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour février 2023, aucun permis n'a été émis pour février.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Adhésion au Fleurons du Québec**

La directrice présente au conseil un demande d'adhésion au Fleurons du Québec. Comme les exigences sont très élevées et qu'il en coûterait beaucoup trop afin d'être classé, le conseil préfère ne pas adhérer.

2023-RAG-6645

## **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE CAP Santé Outaouais, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec, lance en cette journée sa Campagne de promotion de la Santé mentale en Outaouais sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré.es;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyen.nes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème Créer des liens et être bien entouré.es.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Crédit de l'assurance pour installation du système d'alarme**

La directrice présente au conseil le crédit reçu de l'assurance suite au branchement du nouveau système d'alarme intrusion et incendie. Ce crédit s'élève à 468.70 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande d'une citoyenne pour camp de jour – semaine de relâche**

La directrice présente au conseil une demande d'une citoyenne concernant la semaine de relâche. Celle-ci demande si la municipalité prévoit, dans les années à venir, de faire un camp de jour durant la semaine de relâche afin d'aider les parents qui travaillent et qui n'ont pas d'endroit pour faire garder les enfants. Le conseil comprend la situation et aimerait pouvoir aider en ce sens, mais la municipalité n'a malheureusement pas les ressources pour organiser et financer un camp de jour. Les exigences sont très élevées lorsqu'il s'agit du domaine municipal et elles sont difficiles à combler. Le conseil n'a donc pas l'intention de créer un camp de jour pour l'instant.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Offre pour un terminal pour paiement Interac**

La directrice présente au conseil une offre pour un terminal pour les paiements Interac et par cartes de crédit. Comme le montant d'achat est très élevé et que la demande est très minime, le conseil préfère continuer sans. Les citoyens ont toujours l'option de payer par chèque, argent comptant, virement bancaire et virement Interac.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Demande de commandite pour concours Opti-Math+**

La directrice présente au conseil une demande de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau pour une commandite dans le cadre du concours Opti-Math+. Comme le budget de dons est très limité, le conseil ne participera pas cette année.

2023-RAG-6646

#### **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 5 (2022)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année

financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2022 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2022 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Statistiques de la bibliothèque pour janvier 2023**

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2023.

2023-RAG-6647

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-208 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et qu'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans l'obligation d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2023-208 – règlement relatif à la démolition d'immeubles tel que présenté.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

##### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DE L'ÉGLISE ST-BONIFACE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

Avis de motion est donné par le conseiller Nyx Pilon du dépôt du projet de règlement #2023-208 – Règlement concernant la citation de l'église St-Boniface à titre d'immeuble patrimonial.

2023-RAG-6648

##### **ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Le conseiller François Beaumont propose et il est résolu de renouveler notre abonnement au regroupement pour 2023 au coût de 250 \$.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6649

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2022**

ATTENDU QUE Transports Québec a versé une compensation de 45 093 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu ;

Que la municipalité de Bois-Franc informe Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Chemin du dépotoir et accès au terrain**

La directrice présente au conseil le contrat notarié lors de l'achat du terrain qui a servi de dépotoir par les années passées. Il a souvent été mentionné que le chemin du dépotoir appartenait à la municipalité, mais suite à des vérifications avec les contrats notariés, le chemin n'appartient pas à la municipalité, mais celle-ci a un droit de passage perpétuel et gratuit. Il est donc important que si Louisiana Pacifique décide de mettre une barrière à l'entrée du chemin, ils doivent nous remettre une clé afin que nous ayons toujours accès à notre terrain comme inscrit dans le contrat notarié de l'époque.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Subvention reçue dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022**

La directrice présente au conseil la lettre reçue confirmant le montant auquel nous avons droit dans le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022. Ce montant est de 1 656.15 \$.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER L'USAGE DES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES D'HÉBERGEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par la conseillère Michelle Payette du dépôt du projet de règlement #2023-2010- Règlement visant à encadrer l'usage des établissements touristiques d'hébergement sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Bois-Franc.

2023-RAG-6650

**RÉSOLUTION AFIN D'UTILISER LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À L'URBANISME POUR LES FRAIS RELIÉS À LA REFONTE DES RÈGLEMENTS DU NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE nous avons débuté le processus de refonte des règlements afin que ceux-ci concordent avec le nouveau schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de l'urbaniste au dossier, les frais de publication dans les journaux et tous les autres frais afférents dépasseront amplement le montant alloué au budget 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'utilisé le montant accumulé dans le compte surplus accumulé affecté à l'urbanisme pour payer toutes les factures en rapport avec la refonte de la réglementation.

Adoptée.

2023-RAG-6651

**COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT QU'un comité de démolition doit être formé afin d'être conforme selon notre nouveau règlement sur la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de 3 membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le comité soit formé des trois conseillers suivants :

François Beaumont, Philippe St-Jacques et Suzanne Guilbault.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Internet**

La conseillère Michelle Payette mentionne que pour plusieurs citoyens dans la municipalité, c'est Xplore qui les desserviront pour l'internet fibre. Le problème, c'est qu'Xplore n'offre toujours pas de service télé donc, les citoyens qui sont avec Xplore sont toujours dépendants de services satellites pour la télévision. Elle demande donc de voir avec Bell s'il y aurait possibilité que ces citoyens puissent au moins se brancher avec Bell pour la télévision même s'ils sont dépendants d'Xplore pour l'internet. La directrice mentionne qu'elle va voir avec la mairesse afin que celle-ci s'informe

après de son contact chez Bell s'il serait possible de faire quelque chose en ce sens.

2023-RAG-6652

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Philippe St-Jacques, maire  
suppléant

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale